

Paris, 13 Novembre 2020

SUEZ ET LES SYNDICATS CFDT, CFE – CGC, CFTC, ET FO SIGNENT UN ACCORD RELATIF AU TELETRAVAIL :

Le Groupe SUEZ a signé avec ses partenaires sociaux un accord relatif au télétravail sur l'ensemble du périmètre France. Cet accord généralise et pérennise le travail à distance au-delà de la crise Covid-19, afin de renforcer la qualité de vie professionnelle et favoriser la flexibilité.

Le recours au télétravail est proposé à tous les salariés de SUEZ en France dont l'activité le permet. Fondé sur le principe du volontariat, l'accord prévoit le travail à distance à raison de deux jours par semaine en moyenne sur l'année civile.

Généralisé pendant la crise sanitaire, ce mode de travail a permis d'assurer la continuité des activités, de développer un rapport de confiance en termes de management d'équipes, mais aussi de limiter les risques d'exposition au Covid-19. Lors d'une enquête interne lancée au mois de mai dernier, les collaborateurs ont salué le télétravail et ont exprimé leur volonté de le pérenniser. Dès lors, la Direction et les partenaires sociaux ont mené des réflexions sur les nouvelles façons de travailler et ont affirmé leur volonté de favoriser la flexibilité et l'agilité de chacun tout en assurant à l'ensemble des collaborateurs un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle et familiale.

« La crise Covid-19 a modifié nos vies professionnelles, nos méthodes de travail et nos habitudes. Nous devons tirer les enseignements bénéfiques de cette période inédite. Durant le confinement, 25% des collaborateurs ont travaillé à domicile. Ce mode de travail que nous soutenons et désirons voir prospérer implique que des facteurs clefs soient réunis : responsabilité, autonomie et confiance mutuelle entre le collaborateur et sa hiérarchie. En constante projection vers le futur, nous voulons prouver que la résilience intellectuelle et collective au sein du Groupe permet de moderniser le rapport à l'autre, de créer un système de travail nouveau, avant-gardiste. SUEZ compte ainsi pérenniser le télétravail. Travailler à distance permettra aux collaborateurs qui le souhaitent de s'épanouir dans un environnement plus calme et propice à la concentration, de se décharger de leur temps de trajet et ainsi de réduire leur empreinte écologique, tout en maintenant leur efficacité. »,

Isabelle Calvez, Directrice des Ressources Humaines Groupe de SUEZ

« Malgré un contexte difficile, la CFDT salue l'efficacité de cette négociation qui a permis de conclure cet accord, premier pas vers l'évolution d'une autre qualité de vie au travail pour l'ensemble des salariés. L'accord garantit le maintien du pouvoir d'achat, tout en permettant de préserver les salariés de l'isolement social par une répartition du temps de travail à leur initiative. De même, favorisant le mieux-être au travail des salariés et protégeant d'une dérive du numérique, cet accord s'inscrit dans un avenir socialement ambitieux. », **Cédric Tassin, Coordinateur syndical Groupe SUEZ CFDT**

« Pour la CFE - CGC, syndicat de l'encadrement, l'accord Groupe portant sur le télétravail est une réelle avancée pour les salariés du Groupe. Cette approche collective laisse des marges de manœuvre indispensables aux managers et à leurs collaborateurs afin de faire face aux contraintes de la vie professionnelle et d'accomplir dans les meilleures conditions leur travail au quotidien. »

Eric Guillemette, Coordinateur syndical Groupe SUEZ CFE – CGC

« La CFTC est fière d'avoir participé à la construction de l'accord national sur le télétravail qui sera appliqué à l'ensemble de nos 29 000 collègues issus de toutes nos activités en France. Il s'agit d'une grande avancée sociale et moderne, dans l'esprit d'innovation du travail de demain. ».

Philippe Jacq, Coordinateur syndical Groupe SUEZ CFTC

«Le Télétravail correspond aux demandes des collaborateurs SUEZ qui vivent pleinement la digitalisation au quotidien et qui s'inscrivent dans un monde qui bouge. Force Ouvrière se félicite d'un Accord historique pour le Groupe. Bravo à tous ».

Noui Bourahli, Coordinateur syndical Groupe SUEZ FO

➤ Annexe : Principaux points de l'accord

Un accord pour tous les salariés éligibles au télétravail

Tous les salariés des sociétés du périmètre France du Groupe SUEZ, quel que soit leur contrat de travail, quelle que soit leur ancienneté ;

Le poste occupé doit être compatible avec cette organisation du travail.

Le salarié doit détenir des aptitudes individuelles d'organisation et un degré d'autonomie avéré sur son poste de travail.

Le domicile du collaborateur doit être adapté au travail à distance : espace de travail adapté, ergonomie et tranquillité, et également doté d'une connexion internet haut débit sécurisée ;

Le salarié doit répondre aux exigences en matière d'assurance multirisques habitation.

Chaque collaborateur souhaitant bénéficier du télétravail devra formaliser une demande auprès de son manager avec un formulaire de diagnostic objectivant son éligibilité au télétravail (poste compatible, autonomie, domicile permettant le télétravail, attestation d'assurance multirisques habitation prévoyant la prise en compte du travail à domicile).

Un rythme qui s'adapte à chacun

Le télétravail s'exercera par journée entière à raison de 2 jours par semaine en moyenne sur l'année civile (sauf exceptions).

Les jours ne sont pas obligatoirement fixes dans la semaine.

En revanche, afin de veiller au maintien d'un temps collectif en présentiel qui contribue au lien social et à la préservation du collectif de travail, une planification prévisionnelle des jours de télétravail sera partagée avec le manager.

En cas de nécessité opérationnelle ou d'astreintes, le collaborateur devra se rendre dans les locaux de l'entreprise.

Un mode de travail choisi

Le télétravail n'est pas obligatoire.

Pour les salariés qui le souhaitent, une période d'adaptation au télétravail est prévue pendant les 3 premiers mois du passage à la situation de télétravail.

Il peut être arrêté à tout moment, sur demande du salarié ou du manager (avec accord du N+2).

Equipement et frais

Le collaborateur exerçant pour partie ses fonctions en télétravail bénéficie :

- d'une allocation forfaitaire et globale versée par la Société employeur d'un montant de 20 euros par mois exonérés de charges sociales et fiscales, pour le collaborateur effectuant effectivement en moyenne sur l'année 2 jours de télétravail par semaine.
- d'un titre restaurant pour les jours où il se trouve en situation de télétravail dans une limite maximum de 2 jours par semaine en moyenne sur l'année et dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

Le collaborateur disposera, pour l'accomplissement de ses fonctions dans le cadre du télétravail, d'un ordinateur portable mis à disposition par l'entreprise ainsi que, en cas de besoin, d'un accès vpn à distance sécurisé.

L'entreprise proposera par ailleurs une solution de téléphonie aux collaborateurs en télétravail garantissant le respect de la vie privée : pour exemple, connexion d'un terminal téléphonique sur l'ordinateur, Skype Entreprise ou téléphone mobile si le poste du salarié y est éligible.

Les collaborateurs qui le souhaitent pourront avoir accès à des tarifs privilégiés, négociés par la Direction des Achats du Groupe, pour l'achat de certains périphériques informatiques ou mobiliers bureautiques.

Contact presse :

Isabelle Herrier-

+ 33 (0)6 83 54 89 62

Isabelle.herrier.naufle@suez.com

À propos de SUEZ

Fort de son expertise bâtie depuis la fin du XIXème siècle, SUEZ aide les femmes et les hommes à améliorer constamment leur qualité de vie, en préservant leur santé et en accompagnant le développement économique. Présent sur les 5 continents, le Groupe et ses 90000 collaborateurs préservent les éléments essentiels de notre environnement : l'eau, la terre et l'air, en proposant des solutions innovantes et résilientes de gestion de l'eau, de valorisation des déchets, de dépollution des sols et de traitement de l'air qui permettent aux collectivités et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources, telles les villes « intelligentes » et d'améliorer leurs performances environnementale et économique. Le Groupe dessert 64 millions d'habitants en services d'assainissement, produit 7,1 milliards de m³ d'eau potable, contribue au développement économique avec plus de 200 000 emplois directs et indirects créés par an, et contribue à la création de nouvelles ressources avec 4,2 millions de tonnes de matières premières secondaires produites. A l'horizon de son plan stratégique, le Groupe ambitionne des solutions 100% durables ayant un impact positif sur l'environnement, la santé et le climat. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 18,0 milliards d'euros.

Retrouvez l'actualité du Groupe SUEZ
sur le [site Internet](#) et les réseaux sociaux

